

COTISATION 2025/2026

(licence et frais de dossier compris soit 55€)

DISCIPLINES

JUDO ENFANTS 4/5 ANS (nés en 2021 et 2022)

1 entraînement par semaine : **260 €/enfant**

JUDO ENFANTS 6 ANS ET +

1 à 2 entraînements par semaine : **tarifs dégressifs selon le nombre d'enfants**

Pour 1 enfant : 330€

Pour 2 enfants : 640€

Pour 3 enfants : 940€

+ de 3 enfants 910€ + 60€ par enfant supplémentaire

JUDO – JUDO JUJITSU ADULTES & ADOS

1 entraînement et + par semaine : **330€**

NOUVELLE SECTION

SELF DEFENSE – COURS UNIQUEMENT FEMININS A PARTIR DE 12 ANS

Entraînement 1h30 par semaine : **300€**

TARIFS SPECIAUX – JUDO JUJITSU

ETUDIANTS (sur présentation de la carte) – POMPIERS - POLICIERS

1 à 2 entraînements par semaine : **305€**

Equipelement à prévoir : kimonos, tongues, bouteille d'eau.

A disposition aux heures d'ouverture du club : sauna, salle de musculation pour les adhérents jusqu'à 20h30



Lors de l'inscription, il est possible de commander un T-Shirt aux couleurs du Dojo Olympique au prix de 20 €. La commande doit être passée au moment de l'inscription, et la livraison sera effectuée ultérieurement.

Le Dojo Olympique est constamment à la recherche de bénévoles pour soutenir ses activités et contribuer à la vie du Club. Toute personne intéressée est invitée à se faire connaître auprès du bureau.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

• Article 1 : règlement intérieur

Toute personne souhaitant pratiquer le Judo et jujitsu au sein du Dojo Olympique doit :

- régler les frais d'inscription (licence + frais de dossier), ainsi que de la cotisation annuelle
- accepter et se conformer au règlement intérieur

• Article 2 : certificat médical

Pour les mineurs, aucun certificat médical n'est requis.

Pour les adultes et compétiteurs, un certificat médical datant de moins d'un an, attestant l'absence de contre-indication à la pratique du judo, y compris en compétition, est obligatoire lors de l'inscription. Ce certificat est valable 3 ans, sous réserve de la présentation annuelle d'une attestation confirmant l'absence de changement de santé.

• Article 3 : licence

La licence est obligatoire pour tous les adhérents. Elle couvre les accidents pouvant survenir lors des séances de judo et des compétitions France Judo..

• Article 4 : règlement

Le paiement des cotisations est annuel, et doit être effectué à l'inscription (il est possible de remettre 3 chèques).

En cas de non-paiement total ou partiel de la cotisation, malgré un rappel, l'adhésion pourra être suspendue ou résiliée par le Dojo Olympique. Cette résiliation entraîne l'interdiction de participer aux cours et aux activités du Club, sans possibilité de remboursement des sommes déjà perçues.

• Article 5 : la cotisation (participation à la vie du club)

La cotisation ouvre droit à l'accès aux cours selon les modalités définies par le Dojo Olympique. Toute absence, qu'elle soit occasionnelle ou régulière, ne donne lieu à aucun remboursement ni à une réduction de la cotisation.

• Article 6 :

Toute année commencée est due dans son intégralité. Aucun remboursement ne sera accordé sauf en cas de force majeure (déménagement, blessure avec arrêt supérieur à 6 mois) et dans la limite de 100€, sous réserve de l'accord de l'ensemble du comité directeur.

sont acceptés : chèques, Pass Région, Pass'sport, chèques vacances, chèques sport.

RIB

Intitulé du compte		ASSOC. DOJO OLYMPIC 12 RUE SAINT THEODORE 69003 LYON	
Domiciliation			
Code banque 17806	Code guichet 00720	Numéro de compte 04189026965	Clé RIB 19
IBAN		FR76 1780 6007 2004 1890 2696 519	
Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT		AGRIFRPP878	